



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 21/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 03
Votants : 29

Délibération n°

2026_D_034

Séance du 04 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérard ROUSSELOT, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Axelle BOUDIN, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Agnès LOGA-PETITJEAN Roman VINCENT, Philippe GOFFART, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), Mme Eloïse SOYER (pouvoir à Sophie BLANCHIN), Mme Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER (pouvoir à Gilles FOUILLADE)

Absent : -----

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la délibération n° 2021_059 du 8 juin 2021 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 2026_D_031 du 04 mai 2026 portant adoption du compte financier unique 2025 de la Commune Nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS ;

Vu le projet de budget primitif 2026 présenté ;

Madame le Maire précise que la commune nouvelle d'AIX-VILLEMAUR-PALIS est passée sous la strate des 3 500 habitants depuis 1^{er} janvier 2024 et propose de maintenir la comptabilité développée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 0 voix Contre et 0 Abstention et 29 voix Pour, pour la section de fonctionnement et à 4 voix contre et 0 abstention 25 voix Pour, pour la section d'investissement

▸ **MAINTIEN** la comptabilité développée à compter du 1^{er} janvier 2026.

▸ **ADOPTE** le budget primitif 2026 de la Commune Nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS en équilibre réel :

Section de Fonctionnement	5 296 375,14 €
Section d'Investissement	3 838 540,06 €

▸ **DIT** que les crédits sont votés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.